Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20261021-462026-DE

ROSNOËN

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 13 octobre 2026

Délibération 46/2026

Date de publication : 15 octobre 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 13 octobre 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 **Présents : 14** **Votants : 15**

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. RANNOU – Mme LANCIEN – Mme GOARIN

Absents avec procuration : M AUFFRET A (procuration donnée à Mme LANCIEN)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MULLER

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

46/2026 Prêt d'honneur de 1998 octroi d'une remise gracieuse

Afin de procéder à l'apurement de la créance sur les comptes de la collectivité il convient de procéder à la remise gracieuse de ce prêt étant donné que les recherches n'ont pas été en mesure de déterminer la date d'échéance de ce dernier, et s'il y a donc prescription quinquennale de l'assiette. Comptablement pour régulariser la fiche d'inventaire X2 de ce prêt un titre de 914.69 € au compte 274 "Prêts" sera émis. Ce titre sera soldé par un mandat émis au compte 6577 " remise gracieuse" qui ne donnera pas lieu à un décaissement, mais qui permettra de constater en section de fonctionnement la charge de cette absence de remboursement lié à la non émission d'un titre exécutoire à l'encontre du bénéficiaire du prêt

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20261021-462026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DECIDENT :

- *D'accepter la remise gracieuse (6577) du prêt de 1998 afin d'apurer la créance relative au prêt d'honneur pour un montant de 914,69 €.*
- *D'autoriser Le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision*

ADOPTENT :

- *A l'unanimité*

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN
Finistère

Le secrétaire,
M.MULLER